

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: LUMIERE, AMM n°2190843
Type de produit	: Concentré Emulsionnable
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Agriculture, Horticulture
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange	: Insecticide, acaricide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Donnée non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : TotalEnergies Fluids 2 place Jean Miller La Défense 6 92400 Courbevoie Tel : +33 (0)1 41 35 40 00 Fax : +33 (0)1 41 35 82 88	Détenteur de l'homologation et metteur en marché : KOPPERT France 147 avenue des Banquets 84300 Cavaillon Tel. : 04.90.78.30.13 Fax : 04.90.78.98.25 info@koppert.fr
---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de toxicovigilance : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

En France – Centres antipoison et de toxicovigilance

ANGERS	: 02 41 48 21 21
BORDEAUX	: 05 56 96 40 80
LILLE	: 08 00 59 59 59
LYON	: 04 72 11 69 11
MARSEILLE	: 04 91 75 25 25
NANCY	: 03 83 22 50 50
PARIS	: 01 40 05 48 48
STRASBOURG	: 03 88 37 37 37
TOULOUSE	: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit est classé comme dangereux.

Toxicité par aspiration – Catégorie 1 – H304

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient Huile de paraffine

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	: DANGER
Mentions de danger	: H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence (CLP)	: P301+P310 : EN CAS D'INGESTION, appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. P331 : NE PAS faire vomir. P405 : Garder sous clef. P501 : Eliminer le contenu /récipient via le réseau A.D.I.VALOR.
Informations Additionnelles sur les dangers	: EUH401 – Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

- Propriétés physico-chimiques** : Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
- Propriétés ayant des effets pour la santé** : En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2. Mélanges

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires
	N°CAS / CE	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration %
1	Huile de paraffine		
	64742-46-7 265-148-2	Asp. Tox. 1 (H304)	>95

Informations complémentaires

Enregistré à l'annexe I de la directive 91/414/CEE. Note N. Applicable. Voir rubrique 16.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- Conseils généraux** : EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNA AIDE MEDICALE D'URGENCE.
- Premiers soins après contact avec la peau** : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant utilisation.
- Premiers soins après contact oculaire** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Premiers soins après inhalation** : En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.
- Premiers soins après ingestion** : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.
- Protection pour les secouristes** : Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Ingestion** : En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).
- L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Conseils aux médecins** : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

- Agent d'extinction approprié** : Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).
- Agent d'extinction non approprié** : Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque particulier** : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie** : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant

(ARI) avec un masque intégral.

Autres informations : Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Informations générales : Prudence en cas de déversement. La substance rend les surfaces glissantes. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.
Éloigner le personnel non concerné.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle : Voir rubrique 8 pour plus de détails.
Traitement des déchets : Voir rubrique 13 pour plus de détails.
Autres informations : Éliminer toute source d'ignition.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Prévention des incendies et des explosions : Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.
Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.
Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement.
Stocker dans un bac de rétention. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Stocker à température ambiante.
Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés.
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures.

Matières à éviter : Acides forts. Oxydants.

Matériel d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelles.

Légende : Voir rubrique 16

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Mesures d'ordre technique : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Equipelement de protection individuelle**Informations générales**

: Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée. Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés.
Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

Protection des yeux / du visage : Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

Protection des mains et du corp

: Pour l'opérateur, porter
Dans le cadre d'une application effectuée avec un pulvérisateur pneumatique ou atomiseur
• pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

• pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

• pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

Dans le cadre d'une application effectuée avec une lance plein champ

• pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

• pendant l'application : sans contact intense avec la végétation

Culture basse (< 50 cm)

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

Culture haute (> 50 cm)

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

- pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.

Dans le cadre d'une application effectuée avec un pulvérisateur à rampe

- pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

- pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.

Pour le travailleur, porter

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).
- une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35 %/65 % - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres cours ou plans d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique à 20°C	: Liquide
Couleur	: Jaune clair
Odeur	: Aliphatique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Point d'ébullition	: 300-400°C / 572-752°F (méthode ISO 3405)
Point de fusion / point de congélation	: Donnée non disponible.
Point d'écoulement	: -25°C
Point éclair	: >150°C / >302°F (méthode ISO 2719)

Température d'auto-inflammabilité	:	>230°C / >446°F (méthode ASTM E 659-78)
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	:	Supérieur : 6% Inférieur : 1%
Pression de vapeur à 20°C	:	<0.1hPa
Masse volumique à 15°C	:	810-830 kg/m ³ (méthode ISO 12185)
Hydrosolubilité	:	<0.001 g/L insoluble
Densité de vapeur relative à 20°C	:	Donnée non disponible.
Densité relative	:	Donnée non disponible.
Solubilité	:	Donnée non disponible.
Log Pow	:	Donnée non disponible.
Viscosité cinématique à 40°C	:	<20.5 mm ² /s (méthode ISO 3104)
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible.
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible.
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible.
Limites d'explosivité	:	Non explosif
Possibilité de réactions dangereuses	:	Aucune dans les conditions normales d'utilisation

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë	:	Non classé
Toxicité dermale aiguë	:	Non classé
Toxicité aiguë par inhalation	:	Non classé
Toxicité aiguë par ingestion	:	En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h). L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Nom chimique	:	Huile de paraffine
DL50 oral	:	LD50>2000mg/kg bw (rat – OECD 401)
DL50 dermal	:	LD50 (24h) > 2000 mg/kg bw (rat-OECD 402)
CL50 par inhalation	:	LC50 (4h) > 5.105mg/l (aerosol) (rat-OECD 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	:	Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	:	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Cancérogénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	:	Donnée non disponible.
Autres informations	:	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Information sur le produit	:	Pas d'information disponible.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Information sur les composants Huile de paraffine N°CAS 64742-46-7	:	
Toxicité pour les algues	:	EC50 (72h) > 100mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> – growth rate – OECD 201)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EC50 (48h) > 100mg/l (<i>Daphnia magna</i> 6 OECD 202)
Toxicité pour le poisson	:	LL50 (96h) > 100mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i> – OECD 203)
Toxicité pour les microorganismes	:	/
Toxicité chronique pour le milieu aquatique Information sur le produit	:	Pas d'information disponible.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique Information sur les composants	:	Pas d'information disponible.
Effets sur les organismes terrestres	:	
Toxicité pour les organismes terrestres	:	Méthode : OECD 222 Espèce : <i>Eisenia foetida</i> Critère évalué : NOEL Valeurs : 1035 Unité : mg/kg poids sec de sol Durée d'exposition : 28 Unité : jours
Toxicité pour les micro-organismes du sol	:	Méthode : OECD 216/217 Espèce : Sol à texture sablo-limoneuse Critère évalué : NOEL Valeurs : 1035 Unité : mg/kg poids sec de sol Durée d'exposition : 56 Unité : jours
Toxicité envers d'autres organismes	:	
Toxicité pour les abeilles	:	Méthode : OECD 213 Espèce : <i>Apis mellifera</i> Critère évalué : DL50 orale Valeurs : > 104.4 Unité : µg / abeilles Durée d'exposition : 48 Unité : heures
	:	Méthode : OECD 214 Espèce : <i>Apis mellifera</i> Critère évalué : DL50 dermal Valeurs : > 100 Unité : µg / abeilles

Durée d'exposition : 48
Unité : heures**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le solLa substance active est considérée comme immobile dans les sols.
Une faible fraction peut se solubiliser dans l'eau.**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation PBT	:	Le produit n'est pas considéré comme PBT selon les critères de l'annexe XIII du règlement
Evaluation vPvB	:	REACH.
		Le produit n'est pas considéré comme vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement
		REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchet de résidus / Produits non utilisé	:	Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
Emballages contaminés	:	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
No de déchet suivant le CED	:	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2. Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG/IMO.

14.3. Transport ICAO-TI/IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI/IATA.

14.4. Autres informations

Donnée non disponible.

14.5. Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1-14.3.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Union Européenne****REACH**

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Inventaires Internationaux

Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :

- États-Unis (TSCA)
- Canada (DSL/NDSL)
- Europe (EINECS/ELINCS/NLP)
- Australie (AICS)
- Corée (KECL)
- Chine (IECSC)
- Japon (ENCS)
- Philippines (PICCS)

Nouvelle Zélande (NZIoC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

15.3 Information sur les législations nationales

France

- Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme +

* Produit sensibilisant * Désignation de la peau

** Désignation du Danger C Cancérogène

M Mutagène R Toxique pour la reproduction

Information supplémentaire Note N : La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer si l'historique complet du raffinage est connu et s'il peut être établi que la substance à partir de laquelle elle est produite n'est pas cancérogène. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables